



## COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de **PRIGNAC ET MARCAMPES**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Laury LEFEVRE, Maire**.

#### Nombres de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

Elus	Présents	Absents	Pouvoir donné à	Secrétaire de séance
LEFEVRE Laury	X			
ROBITAILLIE Myriam	X			X
MIGNER Claude	X			
LEVREAUD Corine	X			
GRISVARD Cyril	X			
BONACHERA Elisabeth	X			X
VÉDRENNE Guillaume	X			
LAURIOL Patricia	X			
BERTRAND Hervé	X			
DORIGNAC Samantha	X			
SUCH Henri	X			
RAYMOND Sabine	X			
LACAVE Xavier		X	donne pouvoir à Laury LEFEVRE	
TEIXEIRA BERNARDO Paula		X	donne pouvoir à Corine LEVREAUD	
FLOURY Hughes		X	donne pouvoir à Guillaume VÉDRENNE	

#### **Délibération N° 2026 / 24 : Révision du prix de location de la licence IV**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LEVREAUD Corinne souhaite réviser le prix de la location de la licence IV du magasin « L'Essentiel ».

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu**, la décision du maire n°202424 du 06 aout 2024 relative à la location de la licence IV de débit de boissons de la commune ;

**Considérant**, que la commune est propriétaire d'une licence IV de débit de boissons ;

**Considérant**, que la licence est louée à Monsieur Jérémie LANDREAU en vertu d'un contrat approuvée le 06 août 2024 ;

**Considérant**, qu'il est nécessaire de procéder à une révision du tarif de cette location afin de tenir compte des évolutions financières et des conditions locales ;

**Après avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**

- **De fixer le nouveau tarif de location** de la licence IV de débit de boissons à la somme de **100 € TTC par mois** à compter du **1e mai 2026**.
- Que ce nouveau tarif remplace et annule toute tarification antérieure applicable à cette licence dans le cadre de l'avenant en vigueur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération, ainsi que tout avenant à la location nécessaire à mise en œuvre de ce nouveau tarif.
- D'inscrire la recette correspondante au budget communal de l'année en cours.

La présente délibération sera transmise pour information au service préfectoral compétent et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

**Votes :** Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0                      **Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

**Pour Extrait conforme,**  
Le 09/04/2026

Le Maire,  
**Laury LEFEVRE**



Secrétaire de séance  
Nyma Robitaille -

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.  
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)